



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 685

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Roger Meï pour une question courte.

M. Roger Meï. Les miennes le sont toujours. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez lancé en janvier dernier - et c'est une démarche que nous avons approuvée - une consultation nationale des enseignants et des élèves sur les savoirs à enseigner dans les lycées, à l'issue de laquelle Philippe Mérieux, président du comité d'organisation, a déposé un rapport définissant les contours d'une vaste réforme. De son côté, l'inspection générale de l'administration a déposé un rapport sur les personnels de l'enseignement secondaire. Vous allez, sur la base de ces documents, rédiger votre projet de réforme, une réforme dont tout le monde mesure l'importance. J'aimerais savoir si, avant la rédaction du texte définitif, pour aller jusqu'au bout du processus démocratique, ce que je souhaite vivement, vous la soumettez à la discussion de toutes les parties concernées: syndicats des personnels enseignants et non enseignants, associations de parents d'élèves, élèves, etc. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, le débat sur les lycées a effectivement donné lieu à un rapport de M. Philippe Mérieux. Mais je n'ai pas à ce jour de proposition à faire quant à la situation des enseignants, tout simplement parce que je n'ai demandé aucun rapport à ce sujet, ni à l'inspection générale ni à quiconque.

En ce qui concerne les lycées, soyez complètement rassuré: les propositions générales du ministère seront soumises, comme je l'ai annoncé, à l'ensemble des confédérations et fédérations syndicales, au patronat, aux conseils régionaux et à un certain nombre de personnalités. Ensuite, il y aura un débat à l'Assemblée nationale. Par conséquent, vous serez scrupuleusement informé et le processus démocratique se poursuivra normalement, avec la volonté du Gouvernement d'adapter nos lycées au xxi^e siècle. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 685

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1998, page 4584

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 1998